



J. Valette

Définir l'Entre-deux-Mers

In *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du premier colloque tenu à Branne les 19 et 20 septembre 1987, CLEM-AHB, 1988, pp. 7-8.



Conditions d'utilisation : l'utilisation du contenu de ces pages est réservée à un usage personnel et non-commercial. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable du CLEM. Contact : clempatrimoine@free.fr.



Citer ce document : Valette (J.), Définir l'Entre-deux-Mers, *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du 1^{er} colloque tenu à Branne les 19 et 20 septembre 1987, CLEM, AHB, 1988, pp. 7-8.
<http://www.clempatrimoine.com/colloque1.html>

Définir l'Entre-Deux-Mers

La question fondamentale qui devra être abordée lors de ce Colloque — et qui devra être traitée aussi largement que possible — est celle de la définition même de l'Entre-Deux-Mers.

Deux communications seront d'ailleurs consacrées à apporter une solution à cet irritant problème, tant à la période médiévale qu'à la fin de l'Ancien Régime. Mais leurs auteurs seront-ils assez heureux pour que leurs conclusions — ou leurs hypothèses — nous satisfassent ?

Car il est bien difficile de savoir exactement ce que l'expression Entre-Deux-Mers a recouvert dans le temps, et ce qu'elle recouvre aujourd'hui.

Cette expression a-t-elle eu un sens, ou plusieurs ? Et n'a-t-il pas dépendu des qualificatifs qu'on y ajoutait ? Il apparaît bien en effet que le territoire recouvert a varié selon le sens donné à Entre-Deux-Mers, et cela d'une manière importante.

Le sens géographique pourrait paraître le plus simple et celui donnant lieu au moins de contestation. Il n'en est malheureusement rien. Le mot latin *Mare* s'appliquait au moyen-âge à la partie des fleuves Dordogne et Garonne où se font sentir le flux et le reflux de la marée. En s'en tenant à cette définition, nous devrions avoir un Entre-Deux-Mers bien défini. C'est assurément le cas sur les fleuves eux-mêmes où l'endroit où s'arrête l'effet de la marée nous donne les limites recherchées.

Mais au-delà de ce lieu précis, par où passent les frontières ? A l'est, c'est-à-dire au sud de Pessac-sur-Dordogne, où sont les véritables limites de l'Entre-Deux-Mers ? Le pays de Sainte-Foy, qui relevait de l'évêché d'Agen, en relève-t-il ? Et au sud, au-delà de Gensac et de Pellegrue, où se trouvent réellement les terres relevant de Castelmoron-d'Albret ? Et que dire des limites sud, qui n'ont à vrai dire jamais été définies.

On pourrait à la rigueur faire abstraction de cette notion géographique et se reporter aux limites ecclésiastiques, judiciaires ou administratives. Les résultats obtenus sont en ces cas-là particulièrement décevants. Aucune de ces administrations ne définit en effet l'Entre-Deux-Mers, ou plus exactement chacune présente un Entre-Deux-Mers différent.

Partage sur le plan religieux entre les deux diocèses de Bordeaux et d'Agen, et ambiguïté à l'intérieur des diocèses entre archidiaconés et archiprêtres. L'Entre-Deux-Mers se trouve partagé, et dans l'un et dans l'autre, sans que l'on en saisisse les raisons.

Et il en est de même des sénéchaussées et présidiaux, des élections et des subdélégations.

Quelles sont les raisons de cette ambiguïté ? Faut-il s'en tenir à l'absence de villes véritables capables de s'imposer comme capitale et de devenir un point de ralliement ? Et la géographie intervient-elle en rendant plus facile les voies fluviales pour se rendre

à Bordeaux et en aidant ainsi à la formation de communautés sur les fleuves (Castillon, Libourne, Cadillac, Saint-Macaire) au détriment des communautés de l'intérieur ?

Cette ambiguïté, ces frontières diverses selon l'angle sur lequel on se penche, sont évidemment irritantes, car elles vont à l'encontre de notre besoin de certitude. Et parce qu'elles ne permettent pas de saisir le véritable sujet du travail qui nous réunit ici.

Mais en contrepartie cette ambiguïté, ces frontières diverses nous invitent à nous livrer aux travaux de géographie historique qui nous permettront, espérons le, d'y voir plus clair. Et travaux qui devront porter sur tout ce qui constitue des limites à cet Entre-Deux-Mers, de hier et d'aujourd'hui, en allant des limites les plus anciennes, assurément les limites ecclésiastiques, aux plus récentes, à celles des appellations viticoles en particulier.

Les travaux de ce genre retiendront sans doute longtemps l'attention des chercheurs, et à travers eux, dans notre quête à la solution de l'irritante incertitude des limites de l'Entre-Deux-Mers, nous augmenterons certainement nos connaissances sur cette région qui nous est chère, même si elle se laisse mal saisir.

JEAN VALETTE

Conservateur en Chef des Archives
de la Région Aquitaine,
Directeur des services d'Archives
de la Gironde